# Burundi : le chef de file de l'opposition condamné à un an de prison

@rib News, 02/10/2014 â€“ Source Xinhua La Cour d'appel de Bujumbura a condamnÃ© jeudi Ã un an de prison LÃ©once Ngendakumana, prÃ©sident du parti FRODEBU (Front pour la DÃ©fense de la DÃ©mocratie au Burundi) et en mÃªme temps prÃ©sident de l'opposition regroupÃ©e au sein de l'Alliance des DÃ©mocrates pour le Changement au Burundi (ADC-Ikibiri) non reconnue officiellement par le pouvoir de Bujumbura. Selon cette Cour, Ngendakumana a Ã©tÃ© condamnÃ© pour dÃ©nonciation calomnieuse, diffamation et haine raciale par rapport Ã une lettre qu'il a envoyÃ©e au mois de fÃ©vrier de cette annÃ©e au SecrÃ©taire GÃ©nÃ©ral des Nations-Unies, Ban Ki-Moon, lettre dans laquelle il accusait le CNDD-FDD (parti au pouvoir) de prÃ©parer un plan qu'il a comparÃ© Ã celui qui a dÃ©bouchÃ© sur le gÃ©nocide au Rwanda en 1994.
Son avocat, Me FranÃ§ois Nyamoya, a indiquÃ© que l'arrÃªt est illogique d'autant plus que dit-il, "la Cour d'appel n'a pas respectÃ© les procÃ©dures". Il a promis d'interjeter appel dÃ¨s ce vendredi matin. A part cet emprisonnement d'un an, Ngendakumana devra verser un million Fbu (plus de 645 dollars) de dommages intÃ©rÃªts Ã la radio Rema FM qu'il aurait comparÃ©e Ã la Radio rwandaise Mille-Collines qui a jouÃ© un rÃ´le important dans la prÃ©paration du dernier gÃ©nocide de 1994 au Rwanda. Le procureur de la RÃ©publique avait accusÃ© aussi l'intÃ©ressÃ© lors de l'audience du 2 septembre dernier d'avoir comparÃ© la jeunesse affiliÃ©e au parti prÃ©sidentiel (CNDD FDD) Ã la milice rwandaise Interahamwe qui s'est distinguÃ©e dans l'exÃ©cution du gÃ©nocide.